



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2006/005

Genève, le 12 janvier 2006

CONCERNE:

Soumission des rapports nationaux en version informatisée

1. Lorsque le Secrétariat reçoit les rapports annuels et bisannuels des Parties, il en envoie une copie au PNUE Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUE-WCMC), qui entre les données qu'ils contiennent dans la base de données sur le commerce CITES. Le PNUE-WCMC tient cette base de données par contrat avec le Secrétariat.
2. Ces rapports contiennent un nombre considérable de données. C'est pourquoi la Conférence des Parties, dans sa résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP13):

PRIE instamment chaque Partie d'envisager de préparer sur ordinateur ses rapports statistiques et sur l'application de la Convention, et de les soumettre en version informatisée.
3. Le Secrétariat demande aux Parties de soumettre si possible par courriel, sur CD-ROM ou encore sur disquette, une version informatisée de leurs rapports. Cette demande s'adresse plus particulièrement aux Parties qui préparent leurs rapports en utilisant un programme informatique, voire un simple traitement de texte.
4. Le PNUE-WCMC peut lire un grand nombre de formats électroniques mais l'informatisation des données serait grandement simplifiée si les rapports étaient soumis dans l'un des formats suivants:
 - a) Microsoft Excel;
 - b) Microsoft Access;
 - c) Microsoft Word;
 - d) ASCII standard, les colonnes étant séparées par une tabulation, une virgule ou un point d'exclamation; ou
 - e) les données en texte simple mais seulement quand les champs ont une longueur fixe.
5. Les Parties sont priées de ne pas envoyer de fichiers PDF car ils ne peuvent pas être facilement convertis pour être chargés dans la base de données sur le commerce CITES.

6. Les fichiers contenant un rapport de plus de 10MB devrait être "zippés" avant d'être envoyés par courriel.
7. Les Parties qui soumettent leurs rapports en version informatisée n'ont pas besoin d'en envoyer une copie sur papier.
8. Les Parties qui ne savent pas si elles utilisent un format compatible sont instamment priées de contacter le PNUE-WCMC à l'adresse suivante:

Species Programme
UNEP World Conservation Monitoring Centre
219 Huntingdon Road
CAMBRIDGE CB3 0DL
Royaume-Uni
Tel.: +44 (1223) 27 73 14
Fax: +44 (1223) 27 71 36
Courriel: species@unep-wcmc.org
Web: <http://www.unep-wcmc.org>

9. En entrant les données dans la base de données sur le commerce CITES, le PNUE-WCMC remarque souvent des décalages dans les rapports annuels ou trouve que les informations communiquées ne sont pas claires. Pour que ces problèmes puissent être résolus rapidement et efficacement, le Secrétariat a suggéré au PNUE-WCMC de contacter directement – lorsque c'est possible – l'organe de gestion de la Partie concernée. Le Secrétariat apprécierait que les Parties répondent rapidement aux demandes de clarification émanant du PNUE-WCMC, afin que la base de données sur le commerce CITES puisse être aussi exacte et à jour que possible.
10. Les Parties qui rencontrent des difficultés dans la préparation de leurs rapports sont invitées à contacter directement le PNUE-WCMC, qui a plus de 20 ans d'expérience en informatisation et analyse des rapports. Le PNUE-WCMC fournit une assistance aux Parties dans le cadre de son contrat avec le Secrétariat. Bon nombre de Parties qui ont consulté le PNUE-WCMC ont pu améliorer la préparation de leurs rapports et ont souvent réalisé des économies.
11. Les Parties qui soumettent leurs rapports directement au PNUE-WCMC sont priées d'envoyer au Secrétariat une copie de la note de transmission afin que celui-ci puisse noter que le rapport a été transmis, conformément à l'Article VIII, paragraphe 7, de la Convention.
12. La présente notification remplace la notification aux Parties n° 2004/012 du 10 mars 2004.